

Evolution de la situation sur le marché de l'emploi d'une cohorte de demandeurs d'emploi

1 Introduction

Grâce aux données émanant de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, il nous a été possible de retracer l'évolution de la situation sur le marché de l'emploi des demandeurs d'emploi soumis à la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi au cours de l'année 2009. Il s'agit donc des demandeurs d'emploi qui ont reçu une lettre d'avertissement ou qui ont participé à un entretien en 2009. Que sont devenues ces personnes 3, 6 et 12 mois après la lettre d'avertissement ou l'entretien? Quelle est leur situation sur le marché de l'emploi: chômage, emploi, aide sociale, maladie, etc.?

2 Répartition selon les étapes de la procédure

Les demandeurs d'emploi soumis à la procédure en 2009 se répartissent de la manière suivante selon qu'ils viennent de recevoir une lettre d'avertissement ou qu'ils ont participé au premier, au deuxième ou au troisième entretien.

Tableau I

Lettres d'avertissements		114 259
Premiers entretiens	résultat positif	39 521
	résultat négatif	38 355
Deuxièmes entretiens	résultat positif	16 010
	résultat négatif	10 905
Troisièmes entretiens	résultat positif	3 026
	résultat négatif	2 720

3 Effet de la lettre d'avertissement

Il est difficile de mesurer l'effet spécifique de la lettre d'avertissement sur la sortie du chômage à défaut de groupe de comparaison. En effet, tous les chômeurs de moins de 50 ans reçoivent en principe une lettre d'avertissement dans le cadre de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi. Cette lettre est envoyée à partir du 7^{ème} mois de chômage pour les chômeurs âgés de moins de 25 ans et à partir du 13^{ème} mois de chômage pour les chômeurs âgés de 25 ans ou plus. Une lettre d'avertissement est également envoyée au plus tard 6 mois avant le premier entretien dans une procédure subséquente.

Nous donnons ci-après les chiffres des flux de sorties du chômage et vers l'emploi.

Trois mois après la lettre d'avertissement, 19,2 % des allocataires sont sortis du chômage, dont 10,3 % sont remis au travail. Après 6 mois, 28,6 % d'allocataires sont sortis du chômage, dont 16 % sont au travail.

Tableau II

Lettres d'avertissement	114 259	100 %
En dehors du chômage après 3 mois	21 890	19,2 %
Au travail après 3 mois	11 779	10,3 %
En dehors du chômage après 6 mois	32 629	28,6 %
Au travail après 6 mois	18 239	16,0 %

Ci-après nous examinons le flux de sortie vers l'emploi selon la classe d'âge, le sexe, la situation familiale et la région.

Allocataires répartis suivant les classes d'âge:

Tableau III

Lettres d'avertissement < 30 ans	54 851	100 %
Au travail après 3 mois	6 977	12,7 %
Au travail après 6 mois	10 602	19,3 %
Lettres d'avertissement 30 - 39 ans	33 788	100 %
Au travail après 3 mois	2 936	8,7 %
Au travail après 6 mois	4 665	13,8 %
Lettres d'avertissement 40 et +	25 620	100 %
Au travail après 3 mois	1 866	7,3 %
Au travail après 6 mois	2 972	11,6 %

Après 3 mois et 6 mois, le flux de sortie vers l'emploi est plus important parmi les allocataires de moins de 30 ans que parmi les allocataires des classes d'âge plus élevées.

Allocataires répartis selon le sexe:

Tableau IV

Lettres d'avertissement - hommes	57 284	100 %
Au travail après 3 mois	5 349	9,3 %
Au travail après 6 mois	8 483	14,8 %
Lettres d'avertissement - femmes	56 975	100 %
Au travail après 3 mois	6 430	11,3 %
Au travail après 6 mois	9 756	17,1 %

Le flux de sortie vers l'emploi est plus élevé chez les allocataires féminins que chez les allocataires masculins.

Allocataires répartis selon la situation familiale:

Tableau V

Lettres d'avertissement - chef de ménage	37 362	100 %
Au travail après 3 mois	2 391	6,4 %
Au travail après 6 mois	3 993	10,7 %
Lettres d'avertissement - isolé	25 773	100 %
Au travail après 3 mois	2 187	8,5 %
Au travail après 6 mois	3 381	13,1 %
Lettres d'avertissement - cohabitant	50 962	100 %
Au travail après 3 mois	7 178	14,1 %
Au travail après 6 mois	10 833	21,3 %

Le flux de sortie vers l'emploi des allocataires dont la situation familiale est celle de cohabitant est plus important que celui des allocataires isolés ou chefs de ménage.

Allocataires répartis selon la région:

Tableau VI

Lettres d'avertissement - Région flamande	30 876	100 %
Au travail après 3 mois	4 544	14,7 %
Au travail après 6 mois	6 656	21,6 %
Lettres d'avertissement - Région wallonne	62 501	100 %
Au travail après 3 mois	5 717	9,1 %
Au travail après 6 mois	9 134	14,6 %
Lettres d'avertissement - Région Bruxelles-Capitale	20 882	100 %
Au travail après 3 mois	1 518	7,3 %
Au travail après 6 mois	2 449	11,7 %

Le flux de sortie vers l'emploi est plus élevé en Région flamande que dans les deux autres régions. La Région de Bruxelles-Capitale possède le taux le moins élevé de sortie vers l'emploi (11,7 % après 6 mois).

En résumé, on constate ainsi que le flux de sortie vers l'emploi est plus élevé en Flandre, pour les cohabitants, les jeunes de moins de 30 ans et les femmes.

Ces chiffres confirment assez largement les tendances qui étaient déjà observées dans l'étude des déterminants de la sortie du chômage vers le travail (septembre 2011, www.onem.be).

4 Effet de la sanction

Nous avons analysé les effets des sanctions qui surviennent lors d'entretiens avec évaluation négative. Pour ce faire nous avons relevé l'effet multiplicateur de la sanction, c'est-à-dire le rapport entre le pourcentage d'allocataires qui retrouvent, par exemple, du travail après une évaluation négative et le pourcentage de ceux qui en retrouvent après une évaluation positive. Si ce rapport est supérieur à 1, cela signifie que l'évaluation négative a un effet sur la réinsertion et l'inverse est vrai lorsque le rapport est compris entre 0 et 1.

5 Sorties vers l'emploi

Les effets de sortie sont en général plus bas qu'après la lettre d'avertissement, ce qui peut notamment s'expliquer par le fait qu'il s'agit ici de chômeurs de plus longue durée. Le premier entretien intervient, en effet, au plus tôt après 15 mois de chômage pour les chômeurs âgés de moins de 25 ans et après 21 mois de chômage pour les chômeurs âgés de 25 ans ou plus. En outre, tous les entretiens ont été pris en compte, à savoir non seulement ceux d'une première procédure mais également ceux des procédures ultérieures qui peuvent donc concerner des chômeurs de très longue durée.

Tableau VII

	Groupe-cible (100 %)	au travail		effet
Premier entretien		Après 3 mois		
Positif	39 521	3 400	8,6 %	
Négatif	38 355	2 671	7,0 %	x 0,8
Deuxième entretien		Après 3 mois		
Positif	16 010	896	5,6 %	
Négatif	10 905	969	8,9 %	x 1,6
Troisième entretien		Après 12 mois		
Positif	3 026	368	12,2 %	
Négatif	2 720	593	21,8 %	x 1,8

Au vu de ce tableau, on ne relève d'effet que lorsque la sanction est effective, c'est-à-dire après une évaluation négative au 2^{ème} ou au 3^{ème} entretien. Au cours du premier entretien, il n'y a en principe pas de sanction en cas d'évaluation négative.

Par la suite, nous avons choisi de prendre en compte uniquement le deuxième et le troisième entretien pour analyser l'effet de la sanction effective sur le flux vers l'emploi, la maladie et l'aide sociale.

Pour le deuxième entretien, les effets de la sanction seront analysés après une période de 3 mois uniquement, car après 6 ou 12 mois l'évolution peut être influencée par le troisième entretien qui est intervenu entre-temps.

Pour le troisième entretien, nous avons examiné la situation après 12 mois (sauf pour l'analyse de l'effet de la sanction sur la maladie) afin d'avoir la période d'observation la plus longue et compte tenu du fait que, pendant les 6 premiers mois, certains chômeurs sanctionnés conservent une allocation réduite.

Nous avons déjà vu que le flux de sorties vers l'emploi augmente de près de 60 % après un 2^{ème} entretien négatif et de près de 80 % après un 3^{ème} entretien négatif.

Etant donné que les chômeurs sanctionnés n'ont en principe plus accès aux emplois subventionnés ni aux emplois à temps partiel avec allocation de garantie de revenus (AGR), nous avons choisi d'analyser uniquement le flux de sortie vers l'emploi non subventionné et vers l'emploi indépendant afin de neutraliser l'effet de ces mesures destinées à faciliter l'embauche.

Tableau VIII

	Groupe-cible (100 %)	au travail*		effet
Deuxième entretien		Après 3 mois		
Positif	16 010	404	2,5 %	
Négatif	10 905	962	8,8 %	x 3,5
Troisième entretien		Après 12 mois		
Positif	3 026	173	5,7 %	
Négatif	2 720	593	21,8 %	x 3,8
*travail non subventionné + travail indépendant				

La sanction effective influence le flux vers l'emploi (travail non subventionné et indépendant). L'effet multiplicateur de la sanction est de 3,5 dans une période de 3 mois suivant le deuxième entretien et de 3,8 dans une période d'1 an après le troisième entretien.

Nous allons détailler ces chiffres selon la classe d'âge, la région et la situation familiale des CCI-DE.

Allocataires répartis suivant les classes d'âge:

Tableau IX

	Groupe-cible (100 %)	au travail*		effet
< 30 ans				
<i>Deuxième entretien</i>		Après 3 mois		
Positif	5 440	174	3,2 %	
Négatif	4 377	537	12,3 %	x 3,8
<i>Troisième entretien</i>		Après 12 mois		
Positif	1 060	78	7,4 %	
Négatif	919	232	25,2 %	x 3,4

	Groupe-cible (100 %)	au travail*		effet
30 - 39 ans				
<i>Deuxième entretien</i>		Après 3 mois		
Positif	5 237	150	2,9 %	
Négatif	3 340	269	8,1 %	x 2,8
<i>Troisième entretien</i>		Après 12 mois		
Positif	938	54	5,8 %	
Négatif	844	184	21,8 %	x 3,8
40 ans et +				
<i>Deuxième entretien</i>		Après 3 mois		
Positif	5 333	80	1,5 %	
Négatif	3 188	156	4,9 %	x 3,3
<i>Troisième entretien</i>		Après 12 mois		
Positif	1 028	41	4,0 %	
Négatif	957	177	18,5 %	x 4,6
* travail non subventionné + travail indépendant				

Au 3^{ème} entretien, l'effet de la sanction effective sur l'emploi augmente au fur et à mesure que l'on progresse dans les classes d'âge. Au 2^{ème} entretien, l'effet est moins élevé chez les allocataires ayant entre 30 et 39 ans (x 2,8) que chez ceux ayant 40 ans et plus (x 3,3) ou moins de 30 ans (x 3,8).

Allocataires répartis selon la région:

Tableau X

	Groupe-cible (100 %)	au travail*		effet
Région flamande				
<i>Deuxième entretien</i>		Après 3 mois		
Positif	3 763	179	4,8 %	
Négatif	2 416	327	13,5 %	x 2,8
<i>Troisième entretien</i>		Après 12 mois		
Positif	613	60	9,8 %	
Négatif	556	186	33,5 %	x 3,4
Région wallonne				
<i>Deuxième entretien</i>		Après 3 mois		
Positif	9 398	183	1,9 %	
Négatif	7 167	551	7,7 %	x 3,9
<i>Troisième entretien</i>		Après 12 mois		
Positif	1 935	85	4,4 %	
Négatif	1 911	360	18,8 %	x 4,3
Région Bruxelles-Capitale				
<i>Deuxième entretien</i>		Après 3 mois		
Positif	2 849	42	1,5 %	
Négatif	1 322	84	6,4 %	x 4,3
<i>Troisième entretien</i>		Après 12 mois		
Positif	478	28	5,9 %	
Négatif	253	47	18,6 %	x 3,2
*travail non subventionné + travail indépendant				

L'effet après 12 mois des sanctions effectives après le troisième entretien négatif sur le flux vers l'emploi est plus important en Région wallonne (x 4,3) que dans les deux autres régions (x 3,4 pour la Région flamande et x 3,2 pour la Région bruxelloise).

Notons néanmoins que le taux de sortie vers l'emploi est plus élevé en Région flamande que dans les deux autres régions. Ainsi, 12 mois après le troisième entretien négatif, le taux de sortie vers l'emploi est de 33,5 % en Région flamande alors qu'il est de 18,8 % en Région wallonne et de 18,6 % en Région bruxelloise.

Allocataires répartis selon la situation familiale:

Tableau XI

	Groupe-cible (100 %)	au travail*		effet
Chef de ménage				
<i>Deuxième entretien</i>		Après 3 mois		
Positif	7 843	119	1,5 %	
Négatif	5 073	314	6,2 %	x 4,1
<i>Troisième entretien</i>		Après 12 mois		
Positif	1 414	53	3,7 %	
Négatif	1 312	278	21,2 %	x 5,7
Isolé				
<i>Deuxième entretien</i>		Après 3 mois		
Positif	3 498	79	2,3 %	
Négatif	2 659	188	7,1 %	x 3,1
<i>Troisième entretien</i>		Après 12 mois		
Positif	702	46	6,6 %	
Négatif	759	151	19,9 %	x 3,0
Cohabitant				
<i>Deuxième entretien</i>		Après 3 mois		
Positif	4 198	190	4,5 %	
Négatif	2 478	376	15,2 %	x 3,4
<i>Troisième entretien</i>		Après 12 mois		
Positif	561	58	10,3 %	
Négatif	397	88	22,2 %	x 2,1
*travail non subventionné + travail indépendant				

L'effet de la sanction effective au cours du troisième entretien sur le flux vers l'emploi est plus important chez les allocataires dont la situation familiale est celle de chef de ménage (x 5,7) que sur les allocataires isolés (x 3,0) et cohabitants (x 2,1). L'effet de la sanction au deuxième entretien est aussi plus marqué sur le flux vers l'emploi des chefs de ménage (x 4,1) que sur celui des cohabitants (x 3,4) et des isolés (x 3,1).

En résumé, la sanction effective a un effet sur le flux vers l'emploi et en particulier sur l'emploi non subventionné. Cet effet est plus important pour les allocataires de la Région wallonne, mais aussi pour les chefs de ménage.

Le fait que l'augmentation du flux de sorties vers l'emploi non subventionné soit plus importante (x 3,8) que celle du flux de sortie vers l'emploi en général (x 1,8) peut s'interpréter de deux manières. Ou bien le fait de ne plus avoir accès à certaines mesures d'embauche freine la réinsertion (qui aurait été plus importante si les personnes sanctionnées continuaient à avoir accès aux mesures d'activation) ou bien ces mesures comportent des effets d'aubaine et n'étaient pas toujours nécessaires pour décrocher un emploi. Comme souvent, la vérité est sans doute entre les deux.

6 Sorties vers l'aide sociale

Tableau XII

	Groupe-cible (100 %)	au CPAS	
Deuxième entretien		Après 3 mois	
Positif	16 010	0	0,0 %
Négatif	10 905	1 849	17,0 %
Troisième entretien		après 12 mois	
Positif	3 026	0	0,0 %
Négatif	2 720	789	29,0 %

On constate que les sanctions effectives ont aussi une influence importante sur le flux vers l'aide sociale. L'entretien positif n'ayant aucun effet sur l'aide sociale, nous ne le prendrons plus en compte par la suite pour observer les types de population les plus touchées par la sortie vers l'aide sociale.

Allocataires répartis suivant les classes d'âge:

Tableau XIII

Deuxième entretien négatif après 3 mois			
	Groupe-cible (100 %)	au CPAS	
< 30 ans	4 377	1 068	24,4 %
30 - 39 ans	3 340	572	17,1 %
40 ans et +	3 188	209	6,6 %
Troisième entretien négatif après 12 mois			
	Groupe-cible (100 %)	au CPAS	
< 30 ans	919	313	34,1 %
30 - 39 ans	844	248	29,4 %
40 ans et +	957	228	23,8 %

On constate que ce sont les allocataires de moins de 30 ans qui font le plus appel à l'aide sociale en cas de sanction au deuxième ou troisième entretien. D'autre part, toutes les classes d'âge font davantage appel à l'aide sociale après une exclusion consécutive au 3^{ème} entretien qu'après une suspension temporaire consécutive au 2^{ème} entretien.

Allocataires répartis selon le sexe:

Tableau XIV

Deuxième entretien négatif après 3 mois			
	Groupe-cible (100 %)	au CPAS	
Hommes	6 325	791	12,5 %
Femmes	4 580	1 058	23,1 %
Troisième entretien négatif après 12 mois			
	Groupe-cible (100 %)	au CPAS	
Hommes	1 759	482	27,4 %
Femmes	961	307	31,9 %

On observe que les femmes font davantage appel à l'aide sociale après une sanction effective que les hommes. L'écart est important en cas de suspension temporaire (près d'une femme sur quatre contre un homme sur huit).

Allocataires répartis selon la région:

Tableau XV

Deuxième entretien négatif après 3 mois			
	Groupe-cible (100 %)	au CPAS	
Région flamande	2 416	157	6,5 %
Région wallonne	7 167	1 581	22,1 %
Région Bruxelles-Capitale	1 322	111	8,4 %
Troisième entretien négatif après 12 mois			
	Groupe-cible (100 %)	au CPAS	
Région flamande	556	80	14,4 %
Région wallonne	1 911	661	34,6 %
Région Bruxelles-Capitale	253	48	19,0 %

La Région wallonne est la plus touchée par la sortie vers l'aide sociale aussi bien lors du deuxième que du troisième entretien avec évaluation négative.

Allocataires répartis selon la situation familiale:

Tableau XVI

Deuxième entretien négatif après 3 mois			
	Groupe-cible (100 %)	au CPAS	
Chef de ménage	5 073	1 078	21,2 %
Isolé	2 659	460	17,3 %
Cohabitant	2 478	169	6,8 %
Troisième entretien négatif après 12 mois			
	Groupe-cible (100 %)	au CPAS	
Chef de ménage	1 312	392	29,9 %
Isolé	759	229	30,2 %
Cohabitant	397	77	19,4 %

L'effet de la sanction effective sur la sortie vers l'aide sociale est plus élevé pour les chefs de ménage et pour les isolés que pour les cohabitants. Ceci est logique étant donné la présence d'autres revenus dans le ménage des cohabitants. Il est même étonnant que près de 20 % des cohabitants aient droit au revenu d'intégration après une exclusion au 3^{ème} entretien.

En résumé, c'est donc en Région wallonne, chez les jeunes de moins de 30 ans, les femmes, les chefs de ménage et les isolés, que le recours à l'aide sociale est le plus important en cas de sanction effective.

7 Sorties vers la maladie

La sanction effective a un effet temporaire sur la sortie vers le régime d'assurance maladie invalidité.

Tableau XVII

	Groupe-cible (100 %)	en maladie		effet
Troisième entretien après 3 mois				
Positif	3 026	42	1,4 %	
Négatif	2 720	82	3,0 %	x 2,2
Troisième entretien après 12 mois				
Positif	3 026	153	5,1 %	
Négatif	2 720	97	3,6 %	x 0,7

On constate que l'effet de l'évaluation négative est significatif après 3 mois (x 2,2) et s'estompe après 12 mois (x 0,7). A l'issue des 12 mois, on constate donc que l'effet négatif disparaît totalement : le flux vers la maladie est même inférieur à celui de l'entretien positif (3,6 % contre 5,1 %).

L'effet de la sanction effective sur la maladie est analysé ci-dessous selon la classe d'âge, le sexe, et la situation familiale des CCI-DE.

Allocataires répartis suivant les classes d'âge:

Tableau XVIII

	Groupe-cible (100 %)	en maladie		effet
< 30 ans				
<i>Troisième entretien après 3 mois</i>				
Positif	1 060	16	1,5 %	
Négatif	919	20	2,2 %	x 1,4
<i>Troisième entretien après 12 mois</i>				
Positif	1 060	42	4,0 %	
Négatif	919	17	1,8 %	x 0,5
30 - 39 ans				
<i>Troisième entretien après 3 mois</i>				
Positif	938	14	1,5 %	
Négatif	844	23	2,7 %	x 1,8
<i>Troisième entretien après 12 mois</i>				
Positif	938	50	5,3 %	
Négatif	844	24	2,8 %	x 0,5
40 ans et +				
<i>Troisième entretien après 3 mois</i>				
Positif	1 028	12	1,2 %	
Négatif	957	39	4,1 %	x 3,5
<i>Troisième entretien après 12 mois</i>				
Positif	1 028	61	5,9 %	
Négatif	957	56	5,9 %	x 1,0

L'effet temporaire de la sanction effective est plus marqué chez les 40 ans et plus. Trois mois après le troisième entretien négatif, le flux de sortie vers la maladie est multiplié par 3,5 contre un effet multiplicateur de 1,4 pour les moins de 30 ans. Après 12 mois, l'effet de l'entretien négatif disparaît.

Pour les allocataires de 40 ans et plus, le taux de sortie vers la maladie est identique (5,9 %) que le résultat de l'entretien soit positif ou négatif.

Allocataires répartis selon le sexe:

Tableau XIX

	Groupe-cible (100 %)	en maladie		effet
Hommes				
<i>Troisième entretien après 3 mois</i>				
Positif	1 682	13	0,8 %	
Négatif	1 759	42	2,4 %	x 3,1
<i>Troisième entretien après 12 mois</i>				
Positif	1 682	70	4,2 %	
Négatif	1 759	62	3,5 %	x 0,8
Femmes				
<i>Troisième entretien après 3 mois</i>				
Positif	1 344	29	2,2 %	
Négatif	961	40	4,2 %	x 1,9
<i>Troisième entretien après 12 mois</i>				
Positif	1 344	83	6,2 %	
Négatif	961	35	3,6 %	x 0,6

L'effet temporaire de la sanction effective est plus fort chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, 3 mois après le troisième entretien avec évaluation négative, le flux de sortie vers la maladie est multiplié par 3,1 pour les hommes, alors qu'il est seulement multiplié par 1,9 pour les femmes au cours de la même période. Cet effet s'estompe dans le temps dans les deux cas.

Allocataires répartis selon la région:

Tableau XX

	Groupe-cible (100 %)	en maladie		effet
Région flamande				
<i>Troisième entretien après 3 mois</i>				
Positif	613	14	2,3%	
Négatif	556	25	4,5%	x 2,0
<i>Troisième entretien après 12 mois</i>				
Positif	613	44	7,2%	
Négatif	556	32	5,8%	x 0,8
Région wallonne				
<i>Troisième entretien après 3 mois</i>				
Positif	1 935	25	1,3%	
Négatif	1 911	53	2,8%	x 2,1
<i>Troisième entretien après 12 mois</i>				
Positif	1 935	95	4,9%	
Négatif	1 911	58	3,0%	x 0,6
Région Bruxelles-Capitale				
<i>Troisième entretien après 3 mois</i>				
Positif	478	3	0,6%	
Négatif	253	4	1,6%	x 2,5
<i>Troisième entretien après 12 mois</i>				
Positif	478	14	2,9%	
Négatif	253	7	2,8%	x 0,9

L'effet temporaire de la sanction sur la maladie est un peu plus élevé en Région bruxelloise.

Allocataires répartis selon la situation familiale:

Tableau XXI

	Groupe-cible (100 %)	en maladie		effet
Chef de famille				
<i>Troisième entretien après 3 mois</i>				
Positif	1 414	19	1,3 %	
Négatif	1 312	51	3,9 %	x 2,9
<i>Troisième entretien après 12 mois</i>				
Positif	1 414	79	5,6 %	
Négatif	1 312	66	5,0 %	x 0,9
Isolé				
<i>Troisième entretien après 3 mois</i>				
Positif	702	7	1,0 %	
Négatif	759	15	2,0 %	x 2,0
<i>Troisième entretien après 12 mois</i>				
Positif	702	33	4,7 %	
Négatif	759	19	2,5 %	x 0,5
Cohabitant				
<i>Troisième entretien après 3 mois</i>				
Positif	561	10	1,8 %	
Négatif	397	8	2,0 %	x 1,1
<i>Troisième entretien après 12 mois</i>				
Positif	561	26	4,6 %	
Négatif	397	8	2,0 %	x 0,4

Le troisième entretien négatif a un effet multiplicateur temporaire élevé sur les chefs de famille (x 2,9) et, dans une moindre mesure sur les isolés (x 2). Les cohabitants ne sont, quant à eux, pas touchés par l'effet temporaire du troisième entretien négatif. En effet, leur taux de sortie vers la maladie est presque identique après un entretien positif ou un entretien négatif.

En résumé, la sanction effective au troisième entretien avec une évaluation négative influence le flux de sortie vers la maladie après 3 mois, en particulier, chez les hommes, les chefs de famille et les plus de 40 ans. Cette influence s'atténue dans le temps et disparaît totalement après 12 mois.

8 Sorties du marché du travail

Un pourcentage important de demandeurs d'emploi sanctionnés d'une exclusion au 3^{ème} entretien semblent être sortis du marché du travail car ils n'ont pas été retrouvés dans les bases de données sociales en tant que travailleur, malade, bénéficiaire de l'aide sociale, etc.

Tableau XXII

Exclusion après 3 ^e entretien négatif (après 12 mois)		
Groupe-cible (100 %)	Non repris dans les bases de données sociales	
2 720	1 227	45,1 %

Allocataires répartis suivant les classes d'âge:

Tableau XXIII

Exclusion après 3 ^e entretien négatif (après 12 mois)			
	Groupe-cible (100 %)	Non repris dans les bases de données sociales	
< 30 ans	919	357	38,8 %
30 - 39 ans	844	385	45,6 %
40 ans et +	957	485	50,7 %

On constate que le taux de demandeurs d'emploi exclus non repris dans les bases de données sociales augmente avec l'âge; on passe de 38,8 % chez les moins de 30 ans à 50,7 % pour les 40 ans et plus.

Allocataires répartis selon le sexe:

Tableau XXIV

Exclusion après 3 ^e entretien négatif (après 12 mois)			
	Groupe-cible (100 %)	Non repris dans les bases de données sociales	
Hommes	1 759	825	46,9 %
Femmes	961	402	41,8 %

Les hommes non retrouvés dans les bases de données sociales sont plus nombreux que les femmes.

Allocataires répartis selon la région:

Tableau XXV

Exclusion après 3 ^e entretien négatif (après 12 mois)			
	Groupe-cible (100%)	Non repris dans les bases de données sociales	
Région flamande	556	257	46,2 %
Région wallonne	1 911	821	43,0 %
Région Bruxelles-Capitale	253	149	58,9 %

La Région wallonne possède le pourcentage de demandeurs d'emploi exclus non repris dans les bases de données sociales le plus bas (43 %). La Région flamande possède un taux légèrement plus élevé (46,2 %). La Région bruxelloise enregistre le pourcentage le plus élevé (58,9 %).

Allocataires répartis selon la situation familiale:

Tableau XXVI

Exclusion après 3 ^e entretien négatif (après 12 mois)			
	Groupe-cible (100%)	Non repris dans les bases de données sociales	
Chef de famille	1 312	570	43,4 %
Isolé	759	354	46,6 %
Cohabitant	397	224	56,4 %

On constate un taux plus élevé de cohabitants qui ne sont pas repris dans les bases de données sociales que de chefs de famille ou d'isolés. Ceci peut s'expliquer par la présence d'autres revenus dans le ménage des cohabitants.

En résumé, un nombre important de demandeurs d'emploi ne se retrouvent pas dans les bases de données sociales 12 mois après leur exclusion du chômage consécutive à un troisième entretien négatif. Ces sorties sont plus importantes chez les 40 ans et plus, les hommes, les demandeurs d'emploi de la Région bruxelloise et les cohabitants.

9 Conclusions

Nous avons analysé brièvement le suivi des demandeurs d'emploi indemnisés soumis à la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi en 2009.

Cet examen montre notamment que la sanction effective a :

- un effet significatif sur les sorties vers l'emploi, et en particulier vers l'emploi non subventionné;
- un effet important sur les sorties vers l'aide sociale;
- un effet plus limité et temporaire sur les sorties vers le régime d'assurance maladie invalidité.

Un pourcentage élevé de demandeurs d'emploi sanctionnés d'une exclusion au troisième entretien ne se retrouve pas dans les bases de données, ce qui peut signifier, du moins pour certains d'entre eux, qu'ils se sont retirés du marché du travail.

Ces effets varient en intensité selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi (âge, sexe, situation familiale) et la région.

Une analyse plus approfondie serait toutefois nécessaire afin d'étayer, de détailler et de commenter davantage ces premières conclusions.

Notons que la période de référence 2009-2010 se situe dans une période de crise, en particulier l'année 2009, ce qui peut influencer à la baisse les sorties vers l'emploi.

10 Tableau de synthèse des sorties 12 mois après le 3^{ème} entretien

Tableau XXVII

Après 3 ^{ème} entretien (après 12 mois)	Région flamande			Région wallonne			Région Bruxelles-Capitale			Pays		
	+	-	Ecart	+	-	Ecart	+	-	Ecart	+	-	Ecart
Chômage	68,7 %	0,0 %		73,3 %	0,2 %		81,4 %	0,4 %		73,7 %	0,1 %	
Travail	17,3 %	33,5 %	x 1,9	10,9 %	18,8 %	x 1,7	10,9 %	18,6 %	x 1,7	12,2 %	21,8 %	x 1,8
- Active*	5,5 %	0,0 %		5,3 %	0,0 %		4,2 %	0,0 %		5,2 %	0,0 %	
- A temps partiel	2,0 %	0,0 %		1,2 %	0,0 %		0,8 %	0,0 %		1,3 %	0,0 %	
- non active**	9,0 %	29,5 %	x 3,3	3,8 %	17,7 %	x 4,6	5,2 %	17,4 %	x 3,3	5,1 %	20,1 %	x 3,9
- Indépendant	0,8 %	4,0 %	x 4,9	0,6 %	1,2 %	x 2,0	0,6 %	1,2 %	x 1,9	0,6 %	1,7 %	x 2,8
Formation	3,1 %	0,0 %		6,9 %	0,0 %		2,1 %	0,0 %		5,4 %	0,0 %	
Maladie	7,2 %	5,8 %		4,9 %	3,0 %		2,9 %	2,8 %		5,1 %	3,6 %	
Aide sociale	0,0 %	14,4 %		0,0 %	34,6 %		0,0 %	19,0 %		0,0 %	29,0 %	
Non repris dans les catégories précédentes	3,7 %	46,4 %		4,0 %	43,4 %		2,7 %	59,3 %		3,6 %	45,5 %	

*activé: travail dans les programmes Activa, Win-win, Sine, Ptp, ...

**non activé: travail non subventionné